

Informations à l'attention des parents

Parallèlement au dispositif d'alerte incendie, le collège s'est doté d'un Plan Particulier de mise en Sûreté (PPMS)

Chaque accident majeur potentiel fait l'objet d'une procédure de mise à l'abri : le PPMS définit les comportements à adopter et les actions à mener ainsi que le rôle de chacun.

Ce plan est prévu pour garantir une plus grande sécurité dans le collège, il doit être testé chaque année.

A votre intention vous trouverez ci-après des consignes qu'il est impératif de respecter pour le bon fonctionnement de ce plan et la sécurité de tous dont la vôtre

Merci de les respecter

La sécurité de tous dépend du comportement de chacun

CONSIGNES AUX PARENTS

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR NECESSITANT LA MISE EN SURETE

Dès que vous prenez connaissance de la situation de crise

RESTEZ OU REGAGNEZ UN BATIMENT DUR

Rendez le plus sûr possible selon vos moyens

NE SORTEZ PAS

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOTRE ENFANT



Vous mettriez votre vie et la sienne en danger

Vous gêneriez les déplacements des services de secours

Protégez-vous, l'établissement protège votre enfant

NE TELEPHONEZ PAS

Pour libérer les réseaux pour les services de secours



Toutes les informations et le suivi de la situation de crise

Sont disponibles de façon officielle sur les radios

Fréquences :



FRANCE INTER : 88.1

France INFO : 105.5 FM

SUD RADIO : 101.4 FM

FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le Préfet:

Radio France Bleu Occitanie 91.8 Mhz

Merci de vous conformer à ces directives pour votre sécurité et celle de tous

Types de risques majeurs

Les risques majeurs sont regroupés en 4 familles ;

Le collège est concerné par chacune d'elles :

- Risques naturels liés à la météo : tempête, vent violent
- Risques technologiques, chimiques : risque nucléaire lié à la centrale de Golfech
- Risques liés au transport de marchandises dangereuses
- Risques liés aux attentats et aux intrusions intérieures

L'ALERTE

- Alerte et fin d'alerte

En cas de risque, l'alerte est déclenchée par le préfet, par le maire ou directement par le chef d'établissement ou tout personnel du collège

-France Inter est la radio diffusant les informations officielles concernant la crise et la fin d'alerte

- Le déroulement du plan de crise est coordonné par le chef d'établissement qui collecte les informations nécessaires au suivi et au contrôle des actions engagées ; il rend compte aux autorités.

La mise en sûreté

-Moyens matériels :

Dans chaque lieu stratégique , une mallette de Première urgence est à disposition

Son contenu permet la sécurisation du lieu, l'organisation de la vie, les premiers secours dans l'attente de la fin de l'alerte

-Moyens humains :

Tous les personnels du collège contribuent à la réalisation du plan ainsi que tous les élèves selon leurs possibilités et/ou leurs compétences

consignes-parents mars 2022

RAPPEL DES CONSIGNES AUX ELEVES

Si vous entendez le signal sonore de mise à l'abri :

NE SORTEZ PAS

Abritez- vous dans un bâtiment Ecoutez et respectez les consignes des adultes

NE TELEPHONEZ PAS

Eteignez vos portables pour laisser libre le réseau pour les services de secours



PATIENTEZ DANS LE CALME ET LA DISCIPLINE

Afin d'éviter une forte consommation de dioxygène et une montée de température désagréable

Si besoin

AIDEZ VOS CAMARADES

Transmettez sans retard aux adultes toute anomalie constatée ;

**La réussite de ce plan dépend de
votre civisme.**

**Merci de vous conformer à ces
directives pour votre sécurité et
celle de tous.**

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

PPMS

**Consignes et informations à l'intention
des Parents**

Avec rappel des consignes aux élèves